Compte rendu de la séance du

Conseil Municipal du 22 mars 2023

Ordre du jour :

- Participation financière à un voyage scolaire organisé par l'école Saint Joseph de Limogne
- Approbation du Compte Administratif 2022
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Affectation du résultat 2022

Présents : 7
Absents excusés : 2
Procuration : 1
Secrétaire de séance : Mr Jérémie Delhon

Délibérations du conseil :

Participation financière pour un voyage scsolaire

L'association des parents d'élève de l'école Saint Joseph de Limogne en Quercy organise un voyage scolaire au mois de juin, sous la forme d'une classe découverte. Ce sera à l'île d'Oléron du dimanche 11 juin au vendredi 16 juin soit 5 nuits, 6 jours. Un enfant de la commune va y participer.
Madame le Maire propose comme pour les autres voyages scolaires de participer à hauteur de 25 € par nuitées, soit dans le cas présent 125 €

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** de participer financièrement à l'organisation du voyage scolaire pour 1 enfant de la commune

Approbation du compte administratif 2022

Pour cette délibération Madame Le Maire sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.
Mr Damien Fraysse, 1er adjoint présente le compte administratif dressé par Mme le Maire à l'assemblée qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	**RECETTES**
Réalisation de	fonctionnement	99 076.36 €	182 206.39 €
l'execice 2022	investissement	42 934.10 €	64 199.30 €
Report de	fonctionnement	- €	49 510.66 €
l'exercice 2021	investissement	5 677.76 €	- €
	TOTAL	**147 688.22 €**	**295 916.35 €**
Restes à réaliser	fonctionnement	- €	- €
sur 2023	investissement	30 000.00 €	- €
RESULTATS	fonctionnement	99 076.36 €	231 717.05 €
CUMULES	investissement	78 611.86 €	64 199.30 €
	TOTAL CUMULE	**177 688.22 €**	**295 916.35 €**

Mr Fraysse propose de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que proposés ci-dessus.

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le compte administratif 2022

Approbation du compte de gestion 2022

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion est celui dressé par le receveur du Trésor Public, qu'après avoir vérifié toutes les informations (titres, mandats, demande modificative) , les états de l'actif et du passif ainsi que les restes à recouvrer Mme le Maire propose de déclarer que le compte de gestion 2022 dressé par le receveur du Trésor public n'appelle pas de remarques ni de réserves de la part du Conseil Municipal

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil Municipal déclare **à l'unanimité** que le compte de gestion de l'exercice 2022 n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif fait apparaitre un excédent de fonctionnement de 132 640.69 € et un excédent d'investissement de 15 587.44 € et que les restes à réaliser en investissement sont de 30 000.00 €.
Il y donc un besoin en investissement de 14 412.56 €.
Mme le Maire propose alors de reporter 14 412.56 € en investissement (au compte R 1068) et 118 228.13 € en report de fonctionnement (au compte R 002).

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme proposé par Mme Le Maire.

Clôture de la séance à 21h24
Le secrétaire de séance : Mr Jérémie Delhon